

La mairesse met la clé dans la porte du comité de déneigement

Longueuil, 28 août 2019 — Les présidents des arrondissements du Vieux-Longueuil et de Greenfield Park, MM. Benoît L'Ecuyer et Robert Myles, s'indignent des inexactitudes prononcées par la vice-présidente du comité exécutif, Mme Monique Bastien, à l'effet que la Charte de la Ville de Longueuil et la Loi des cités et villes ne prévoient pas la création du comité de déneigement.

« La vice-présidente du comité exécutif, Monique Bastien, a pris des libertés avec la vérité en affirmant mardi soir au Conseil municipal que la Charte de la Ville de Longueuil et la Loi des cités et villes ne prévoient pas la création du comité de déneigement. Faut-il rappeler à cette dernière que même le site web de la Ville indique que le Conseil de Ville « peut créer des commissions permanentes et des comités auxquels est confiée l'analyse de grands dossiers. Ces commissions et ces comités recommandent les actions à prendre », de mentionner Benoît L'Ecuyer. Il poursuit en indiquant que c'est exactement ce que la mairesse a fait avec le Comité sur la maison des aînés. « Nous dit-elle maintenant que le comité de la maison des aînés était illégal et les décisions prises par consensus sont maintenant nulles et non avenues ? », d'indiquer Benoît L'Ecuyer.

De son côté, le président de l'arrondissement de Greenfield Park, Robert Myles, se fait l'écho des préoccupations des citoyens de son arrondissement : « On reçoit des échos à l'effet que le comité de déneigement ne siège pas. C'est inquiétant ! On sait que l'hiver s'en vient et que l'enjeu du déneigement reviendra inévitablement sur l'avant-scène politique sans que les citoyens aient eu l'opportunité d'échanger sur les façons d'améliorer le déneigement. Lorsque le conseil a proposé la mise en place du comité de déneigement en février 2018, c'était pour qu'il siège. Et les citoyens désignés par le conseil s'attendent à partager et à échanger avec leurs élus sur les meilleures façons de faire en matière de déneigement. »

Pour sa part, le chef de l'opposition, Xavier Léger, constate avec regret que malgré les résolutions du conseil, la nouvelle majorité de la mairesse a décidé pour ainsi dire de mettre au placard le comité de déneigement. Ce dernier souligne qu'on « connaît depuis le début les réserves des élus de la mairesse sur l'utilité de la formation du comité de déneigement. Même chose lorsque les citoyens ont été désignés pour y participer. En abandonnant la formule privilégiée par le conseil depuis 2018, la mairesse met une croix sur la participation citoyenne et ne permet pas à ces derniers d'offrir une contribution positive à leur communauté. »

Rappelons que la résolution autorisant la création du comité de déneigement a été votée à la majorité en février 2018, alors que celle désignant les citoyens l'a été en avril 2019.